

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2022**

Le 11 juillet 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, M. Thierry GOLLIOT, Mme Angélique HUBAUD, Mme Véronique DETOUILLO

Excusés : M. Jean-Luc DUBAN qui donne pouvoir à M. Thierry GOLLIOT, Mme Florence MULTON

Absents : Mme Stéphanie DERIVIERE, M. Michel TRUFFAUT

M. Didier PONCET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire
- 2) Rentrée scolaire : création d'un poste
- 3) Projet de plantation de 1 789 arbres
- 4) Modification budgétaire
- 5) Projet de construction d'un local des associations et demande de subvention
- 6) Subvention AMADEUS
- 7) Fixation du prix de vente des gobelets « Voix et Voies sacrées »
- 8) Réduction occasionnelle de loyer salle des associations
- 9) Taxe SECODE (sur le tonnage 2022)
- 10) Mise en œuvre anticipée de la comptabilité M57
- 11) Règles de publication des actes
- 12) Autorisation de stationnement d'un taxi
- 13) AMIENS METROPOLE : Convention de financement pour la modernisation de l'éclairage public (voies métropolitaines).
- 14) Informations diverses

1) Décision du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, il a émis une demande de subvention PDASR (Plan Départemental d'Action en faveur de la Sécurité Routière). Il ajoute que l'opération consiste en la réalisation d'une

d'une brochure ayant pour objet le partage de la voirie et les séniors. La demande de financement a déjà été validée par le Département pour un montant de 931.80 Euros.

2) Rentrée scolaire : création d'un poste

Monsieur LEPOETRE explique qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation au périscolaire suite au départ en septembre d'un agent. Il précise que le poste sera un contrat à durée déterminée de 1 an avec une quotité de travail de 27 heures hebdomadaires. La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire des adjoints d'animation selon l'expérience et le diplôme de la personne recrutée.

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création du poste.

3) Projet de plantation de 1 789 arbres

Monsieur le Maire précise que ce projet entre dans le cadre du dispositif « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » initié par la région. Le coût de l'opération est estimé à 26 000 Euros HT y compris la plantation avec un taux de financement à 90% (hors main d'œuvre) soit un plan de financement :

Arbres	11 341,24
Main œuvre	15 649,90
Soit total HT	26 991,14
Subvention attendue	10 207,12
A charge pour la commune dont TVA	21 746,08

Monsieur LEPOETRE explique que les principales plantations seront effectuées par un pépiniériste (CRETE) qui a déjà réalisé un état des lieux sur la Commune. Le reste pourra être effectué par les agents communaux ou une association ce qui permettra de réduire les coûts liés à la main d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que les essences d'arbres et d'arbustes doivent être choisies parmi une liste prédéfinie. Il demande à l'assemblée de valider le projet de plantation des 1 789 arbres.

Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à l'unanimité le projet de plantation des 1 789 arbres.

4) Modification budgétaire

Monsieur le Maire précise que cette modification concerne :

- l'inscription des crédits nécessaires pour l'opération de plantation d'arbres ;
- l'enregistrement des accords de subvention obtenus ;
- l'inscription des crédits nécessaires pour l'amortissement des travaux sur la canalisation chemin du petit de Cagny.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
6811 Dot aux amortissements	32 347
023 Virement à la section d'invest.	-32 347

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
2121-998 Plantations arbres - ABC	23 970	1341-962 DETR stores cantine	1 165
		1341-969 DETR aménagt. voie douce	6 228
		1341-990 DETR escalier atelier	1 855
		1341-969 DETR parking vélo	1 384
		1323-911 DEPARTEMENT crèche	13 338
		021 Virement la section de fonct.	-32 347
		28041512 Amortissement	32 347
TOTAL	23 970		23 970

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification budgétaire ci-dessus

5) Projet de construction d'un local des associations et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un projet de construction d'un local de 150 m² environ permettant les activités des associations. Il précise qu'il sera implanté sur le terrain acquis dernièrement à proximité de la halle des sports.

Ce local pourra être agrandi 1 à 2 fois, au cours des années à venir, permettant ainsi d'obtenir une surface supérieure à celle de l'actuelle salle des fêtes.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du fait de son classement dans les activités associatives.

Monsieur LEPOETRE ajoute que la subvention déjà accordée pour la construction d'un local dédié au stockage des matériels des associations pourra être versée pour ce nouveau projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le projet de construction d'un local des associations et la demande de subvention

Le vote est à main levée.

L'assemblée vote à l'unanimité le projet de construction d'un local des associations et les demandes de subvention.

6) Subvention AMADEUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Orchestre à Vent AMADEUS anime régulièrement le village au cours de l'année dont la fête de la musique.

Monsieur LEPOETRE explique que le versement d'une subvention de 250 Euros se substituerait à la facture de leur prestation du 21 juin, ce qui leur permettra de percevoir également une subvention du Département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la subvention de 250 Euros pour l'orchestre à vent AMADEUS.

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

7) Fixation du prix de vente des gobelets « Voix et Voies sacrées »

Monsieur LEPOETRE précise à l'assemblée qu'il s'agit de vendre les reliquats de gobelets plastiques achetés à l'occasion de la commémoration des batailles de Sains et Moreuil (Voix et Voies sacrées). La vente porte sur 250 pièces au bénéfice du Comité d'Animation qui pourra les mettre à disposition des autres associations du village.

Monsieur LEPOETRE propose un prix de 55 Cts l'unité.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Monsieur DERAMBURE, membre du bureau du Comité d'Animation ne participe pas au vote.

L'assemblée accepte la vente de 250 gobelets au Comité d'Animation au prix unitaire de 55 cts.

8) Réduction occasionnelle de loyer salle des associations

Monsieur LEPOETRE rappelle la convention d'occupation du local annexe à la salle des associations entre la Commune et Monsieur Damien CARON pour l'exercice de son activité professionnelle moyennant un loyer mensuel de 100 Euros.

Il explique que Monsieur Damien CARON, comme l'année dernière, a sollicité un geste pour la réduction de son loyer. Monsieur le Maire propose de ne pas réclamer le loyer du mois d'août 2022,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée.

Le Maire ne prenant pas part au vote,

Mmes DETOUILLON, ESTEVES et M. LELIEVRE s'abstiennent

L'assemblée accepte de suspendre le loyer du mois d'août 2022 dû par Monsieur Damien CARON.

9) Taxe SECODE (sur le tonnage 2022)

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il s'agit de voter le renouvellement de la taxe sur le tonnage enfoui par la SECODE (1.50 E la tonne) qui sera perçue en 2023 et ajoute que son montant est réparti entre Boves et Sains selon le nombre d'habitants. Il précise les clés de répartition : 72.18% pour Boves (3 236 Hab) et 27.92% pour Sains (1 247 Hab).

Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement de la taxe en 2023 sur le tonnage réceptionné en 2022.

10) Mise en œuvre anticipée de la comptabilité M57

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la comptabilité va évoluer en version M57. Elle sera obligatoirement mise en place en 2024. Il ajoute que la Trésorerie a donné son accord pour un démarrage anticipé en janvier 2023. Cette possibilité permettra d'appréhender en amont les changements et d'avoir un soutien plus personnalisé auprès de la trésorerie. Les principales évolutions sont :

- nouveau plan comptable plus abouti en terme de qualité comptable
- règles budgétaires assouplies
- nouvelles règles d'amortissement
- nouveaux documents comptables

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée valide à l'unanimité l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023

11) Règles de publication des actes

Monsieur LEPOETRE explique qu'à partir du 1er juillet 2022, les règles concernant la publicité des actes (procès-verbal, délibérations) sont modernisées : la publication des actes des collectivités locales sur leur site internet devient le principe et l'obligation sur papier est supprimée. Cependant, les communes de moins de 3500 habitants pourront choisir le mode de publicité : publication papier ou publication internet.

Le Conseil municipal considère que le format papier est encore très apprécié et préconise son maintien.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée décide à l'unanimité de publier ses actes administratifs sous forme papier et par voie d'affichage. Le procès-verbal des séances du Conseil municipal sera également accessible sur le site internet de la commune.

12) Autorisation de stationnement d'un taxi

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de stationnement d'un taxi sur la commune. L'emplacement sera matérialisé par une signalétique sur la place de la Saint Jean.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à prendre un arrêté portant création

d'une autorisation de stationnement de taxi sur SAINS EN AMIENOIS.

13) AMIENS METROPOLE : Convention de financement pour la modernisation de l'éclairage public (voies métropolitaines).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE propose le changement des ampoules actuelles de l'éclairage public par des LED, sur les voies métropolitaines. AMIENS METROPOLE assure le financement de ces modifications via la Caisse des Dépôts et Consignation. Elle demande aux municipalités intéressées de rembourser les frais induits par le versement de la différence des factures d'électricité constatées sur ces voies jusqu'au remboursement du montant des travaux et des frais engendrés par l'avance consentie par la Caisse des Dépôts.

Pour la commune de SAINS, cette durée de remboursement pourrait être de 14 ans.

Les élus considèrent que cette proposition mérite d'être étudiée avant de se prononcer sur un avis favorable définitif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la proposition de convention de financement proposée par AMIENS METROPOLE pour la modernisation de l'éclairage public.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée vote à l'unanimité en faveur de la réalisation d'une étude sur la modernisation de l'éclairage public installé sur les voies métropolitaines.

14) Informations / questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la cérémonie du 14 juillet. Monsieur DERAMBURE précise le déroulement des activités prévues.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de l'avancée des travaux relatifs à la vidéo surveillance. Il précise qu'un poteau va être installé semaine 29, suivi ensuite de l'installation de nouveaux panneaux et enfin des caméras.

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'aménagement du City Stade à l'espace Vagniez vont reprendre en semaine 29.

Monsieur LEPOETRE informe que dans le cadre du dossier « station d'épuration » en cours avec AMIENS METROPOLE, il a relancé le Président, Alain GEST, en s'appuyant sur un bilan chiffré des 6 années perdues dans l'avancement des travaux. Monsieur le Maire veut ainsi obtenir une compensation qui permettrait de financer les travaux d'aménagement du carrefour en sortie du village vers Estrées sur Noye. Monsieur de COLNET précise que ces échanges avec AMIENS METROPOLE ne sont pas formalisés et de ce fait, n'engagent pas les principaux décideurs. Monsieur LELIEVRE s'associe à cette réflexion et demande à accompagner Monsieur le Maire lors de la prochaine réunion organisée avec AMIENS METROPOLE sur le sujet de la station d'épuration. Monsieur

LEPOETRE répond qu'il serait inutile d'être accompagné lors de ces réunions, il précise être le principal acteur de ces débats dont il relate les échanges lors des conseils municipaux.

Monsieur le Maire annonce, toujours dans le cadre de ce dossier « station d'épuration », le maintien de la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du terrain, malgré un arrangement toujours en cours entre AMIENS METROPOLE et le propriétaire de ce terrain.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de la réalisation d'affiches dans le domaine de la sécurité routière. Elles feront l'objet d'une campagne d'affichage.

Monsieur le Maire ajoute que le jeu de piste « itinéraire de Simone » a fait l'objet d'une communication dans le Courrier Picard. Monsieur DERAMBURE fait un point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are: 'P. Lejeune', 'M. Derambure', 'B. Dan', 'M. Hubaud', 'D.C.', and a large, stylized signature in black ink at the bottom.

